



PROCÈS VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt-neuf janvier** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire le 22 janvier 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU, Maire.

Présents :

Claude COURGEAU, Christel MOUNEYRAT, Jean-Michel GUÉRY, Jacques MAURICE, Catherine MEUNIER, Stéphanie MAURICE, Agnès DOUADY, Annie CRONIER, Céline BURIN-GIRAULT, Mélanie CHASSELAY, Coralie PELLETIER, Jocelyn GARÇONNET, Gérard JABLY, Christophe ROCHE, David HAPPE, Bernard NAUDIN, Jérôme BRAULT, Arnaud CROSNIER.

Pouvoir :

Slobodanka JOSIFOVSKI a donné pouvoir à Claude COURGEAU

Absent : /

Secrétaire de séance : David HAPPE

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2023.

Délibération n°2024/01-01

Objet : Attribution d'une subvention au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers d'Indre-et-Loire

Monsieur le Maire indique que suite au courrier reçu en date du 5 décembre 2023, le Centre de Formation d'apprentis de la Chambre de Métiers d'Indre-et-Loire sollicite la commune pour une demande de subvention concernant 2 élèves résidant à Pocé-sur-Cisse.

Le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 80 € par élève soit 160 €.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 160 € au Centre de Formation d'apprentis de la Chambre de Métiers d'Indre-et-Loire, a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces et actes se rapportant à cette décision.

Délibération n°2024/01-02

Objet : Attribution d'une subvention au collège Choiseul dans le cadre d'un voyage linguistique en Espagne

Monsieur le Maire fait savoir que les enseignantes du collège Choiseul d'Amboise organisent un séjour linguistique et culturel en Espagne du 7 au 12 avril 2024 pour un groupe de 67 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}. Le coût individuel par élève est de 481 €.

Pour aider les 8 élèves de la commune concernés par ce projet elles sollicitent une subvention exceptionnelle auprès de la municipalité.

Le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 50 € par élève soit 400 €.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € au collège Choiseul d'Amboise, a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces et actes se rapportant à cette décision.

Délibération n°2024/01-03

Objet : Remboursement du voyage séniors 2023 à deux participants

Madame MOUNEYRAT, Adjointe en charge de l'organisation du voyage séniors 2023 expose à l'assemblée délibérante :

Deux personnes se sont inscrites au voyage organisé par la commune du 7 au 14 octobre 2023 à Urrugne dans le Pays Basque. Pour des raisons médicales, ils n'ont pas participé à ce voyage. Il convient donc de les rembourser.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité a accepté que les deux personnes soient remboursées du voyage séniors 2023 organisé par la commune du 7 au 14 octobre 2023 à Urrugne dans le Pays Basque.

Délibération n°2024/01-04

Objet : Créances éteintes

Monsieur le Maire explique que le recouvrement des créances relève de la compétence du Comptable Public. A cette fin, il lui appartient donc d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisé par la loi.

Les créances sont déclarées irrécouvrables lorsque les procédures engagées par le Comptable Public n'ont pas pu aboutir au paiement des créances. Le Comptable Public de la collectivité présente chaque année, pour apurement, la liste des créances dont le recouvrement n'a pas pu être effectué.

Selon le motif d'irrécouvrabilité, la créance est classée selon les catégories suivantes :

- Admission en non-valeur : le recouvrement de la créance est rendu impossible par la situation financière du débiteur. Cependant la dette à l'égard de la collectivité n'est pas éteinte et son admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.
- Les créances éteintes : l'extinction de la créance est prononcée dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (particulier) ou dans le cadre de la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (professionnels). La créance éteinte s'impose à la commune et au Comptable Public et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Le Service de Gestion Comptable de Loches a adressé la liste des créances éteintes suite à une procédure de surendettement pour un montant de 201,60 €.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- A Décidé d'admettre en créances éteintes la liste adressée par le SGC de Loches d'un montant de 201,60 €,
- A autorisé l'inscription des crédits au budget principal de la commune 2024 au compte 6542.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

☞ De la tenue d'une réunion organisée par le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse en mairie le 26 janvier dernier. Valentin Bahé, technicien de rivière a présenté à la commune et également aux riverains concernés les futurs travaux prévus sur la Cisse, suite à la prolifération des plantes invasives (la jussie et la renouée du Japon). Le montant des travaux s'élève à 50 000 € financés entièrement par le syndicat, et également par la Gaule Amboisienne à hauteur de 10 % afin de réaliser des frayères à brochet. Ces travaux débiteront à l'automne.

☞ Du travail réalisé par les services suite à sa demande, dans le cadre des dépenses de consommations d'énergie de l'ensemble des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Un comparatif a été réalisé entre 2022 et 2023 afin de constater si des économies d'énergie ont été faites.

Concernant l'éclairage public, on constate une nette diminution suite aux changements d'horaires, passant ainsi de 72 507,35 kWh en 2022 à 47 340,47 kWh en 2023. Les futurs travaux prévus dans le cadre du PPI avec le SIEIL permettront de réaliser des économies plus conséquentes dès lors où les lampes sodium (très énergivores) seront changées par des lampes led.

Concernant les bâtiments communaux, on constate une diminution sauf pour le gymnase municipal. En effet, pour cet équipement sportif la consommation passe de 20 660,64 kWh en 2022 à 22 012,32 kWh en 2023.

Monsieur Maurice, adjoint en charge des équipements sportifs précise que malgré ses différentes interventions de sensibilisation auprès des associations sportives force est de constater que cela n'a pas fonctionné. Après avoir épluché les périodes de forte consommation d'énergie, il a été constaté que 2 associations sportives n'appliquaient pas les recommandations. Un nouveau rappel sera fait, si toutefois cela ne suffit pas, la commune procédera à l'extinction d'une rampe sur deux.

☞ Des travaux engagés par le syndicat mixte du Pays Loire Touraine pour le futur Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) et sur le programme des fonds européens Leader, à ce titre une réunion à laquelle il a participé, a eu lieu à Orléans en présence du Président du Conseil Régional, Monsieur François Bonneau, des 4 Présidents de communautés de communes. Cette réunion a permis d'échanger sur la manière d'articuler ce dispositif.

Ce qu'il faut également retenir pour les futurs projets de la commune est d'organiser dès maintenant des réunions de travail afin de se positionner sur le futur CRST et les fonds Leader pour les années 2027-2028-2029.

☞ De son rendez-vous de ce jour avec Madame Maria Diaz des services de la Poste afin de présenter leurs nouvelles prestations. Certaines communes ligériennes ont déjà signé avec la Poste un contrat de livraison à domicile de repas élaborés à partir de produits locaux pour les personnes âgées qui finalement permet un maintien à domicile des aînés. Autre point qui a été évoqué relatif à la distribution du courrier en mairie l'après-midi, il a été demandé à ce qu'il soit distribué plus tôt dans la journée.

☞ De la journée portes ouvertes à France services d'Amboise organisée par la Communauté de communes du Val d'Amboise le vendredi 2 février de 9h30 à 16h afin de permettre à la population de venir à la rencontre des agents et de leurs partenaires.

☞ De la date du vote du budget 2024 prévue lors du conseil municipal du 25 mars 2024, mais au préalable de l'organisation d'une commission générale dédiée le samedi 16 mars 2024 à 9h30.

☞ De sa présence aux différentes assemblées générales des associations de la commune.

☞ De sa présence au bornage extérieur de la Zone d'Aménagement Concerté de la Vovellerie réalisé par le Cabinet Lecreux-Sivigny-Duhard mandaté par le Crédit Mutuel Aménagement.

☞ De la présentation de l'Atlas de la biodiversité par les services de la Communauté de communes du Val d'Amboise prévue le 7 février 2024.



Monsieur GUÉRY, Adjoint délégué à la voirie et aux bâtiments fait part :

↳ Des différentes réunions auquel il doit assister, à savoir l'Assemblée Générale du syndicat des cavités 37 le jeudi 15 février, le comité syndical du SIEIL le jeudi 8 février à 14h30.

↳ Des futurs travaux prévus sur le réseau d'eau pluviale par l'entreprise HENOT dans la propriété de Madame Delayat, suite à un défaut de raccordement de ladite entreprise.

↳ De la prochaine commission voirie qui se tiendra le samedi 24 février à 9h00 en mairie.



Madame MEUNIER, Conseillère municipale déléguée fait part :

↳ De sa présence au dernier conseil communautaire du 25 janvier dernier. Une délibération très importante a été prise dans le cadre de la convention de mise à disposition des digues domaniales de Loire pour les intercommunalités exerçant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur la plateforme de Tours.

Plus précisément :

- Fin de la gestion des digues domaniales par l'Etat le 27 janvier 2024 ;
- Regroupement des 8 EPCI d'Indre-et-Loire concernés pour déléguer à l'Etablissement Public Loire la gestion des digues à partir du 28 janvier 2024 ;
- Les coûts de fonctionnement de la plateforme pour la CCVA est estimé à 144 451 €/an selon une clé de répartition de 50 % sur le linéaire de digues et 50% sur la population protégée.
Sur le territoire communautaire il y a plusieurs systèmes d'endiguements, le plus conséquent est celui du Val de Cisse qui va de Noizay à Vouvray avec un linéaire de 18,35 km. Le Val de Cisse a actuellement un niveau de protection classé en T20 ans, si le choix est de passer en T50 ans le coût des travaux d'investissement seront à hauteur de 10 700 000 €, et enfin si le choix est de passer en T70 ans le coût des travaux est estimé à 17 200 000 €.
- Après 2 ans de négociations avec l'Etat, il a été obtenu un engagement à soutenir les travaux sur les digues domaniales à hauteur de 80% soit jusqu'au 31 décembre 2035. Ensuite, quid sur le taux de participation de l'Etat et le reste à charge des 8 EPCI.

↳ De sa présence au dernier comité syndical du SCOT ABC. Cette réunion avait principalement pour objet l'état d'avancement de la mise en application de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Pour le SCOT ABC, 360 hectares ont été consommés, il ne resterait plus que 154 hectares à consommer jusque 2031. Au vu des différentes contraintes liées à cette loi, des assouplissements seraient à l'étude sur les différents zonages, etc....

Il a été également voté la réduction du nombre de délégués siégeant au SCOT ABC passant ainsi de 14 délégués à 7 délégués. En effet, auparavant chaque commune devait être représentée dans cette instance, dès lors que les 3 communautés de communes ont désormais un PLUI, il n'est plus nécessaire de nommer autant de délégués d'autant plus que le quorum n'était jamais atteint.



Monsieur JABLY, Conseiller délégué fait part :

↳ De la cérémonie citoyenne qui se tiendra le vendredi 23 février 2024 à 18h à la mairie, une vingtaine de jeunes ont été conviés.

↳ De la prochaine réunion de préparation de la fête du jeu prévue le jeudi 29 février 2024 à 18h30.

↳ De sa demande de précision sur la suite des activités prévues au local Neptune. Monsieur Courgeau indique qu'il apportera des informations à ce sujet le moment venu, actuellement un travail est en cours.



Madame MOUNEYRAT, Adjointe fait part :

↳ Des prochaines commissions, à savoir :

- Commission Ressources Humaines prévue le mardi 20 février à 17h30,
- Commission Affaires scolaires et périscolaires prévue le mardi 20 février à 18h15,
- Commission Communication prévue le mardi 2 avril à 17h30.

↳ De la manifestation prévue le mardi 30 janvier à 8h00 et organisée par l'association des parents d'élèves et également de l'équipe enseignante suite à l'annonce d'une fermeture de classe pour la rentrée scolaire prochaine. Monsieur Courgeau précise qu'il sera présent ainsi que Madame Céline Burin-Girault, conseillère municipale.

↳ De la date du prochain marché des producteurs qui est prévu le vendredi 2 février 2024 de 16h à 18h30.

↳ De la publication de la brochure du lien pocéen du 1^{er} semestre. Ce programme s'adresse aux personnes de 60 ans et plus vivant sur la commune de Pocé-sur-Cisse. Plusieurs activités diverses et variées sont proposées par Chloé Soubrange, agent de lien social.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur GARÇONNET, Conseiller délégué fait part :

↳ Des demandes relatives aux opérateurs téléphoniques. Prochainement, une antenne devra être installée sur la commune de Saint-Ouen-les-vignes après négociations avec la commune concernée, l'opérateur FREE et la Communauté de communes du Val d'Amboise, celle-ci devra permettre à d'autres opérateurs d'en bénéficier. Après avoir pris contact avec les interlocuteurs d'Orange, pour le moment l'opérateur n'a pas prévu d'intégrer la nouvelle antenne, ni d'en installer sur le territoire communal. Cette antenne ne couvrira pas l'Est de la commune de Pocé-sur-Cisse.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur MAURICE, Adjoint fait part :

↳ Des différentes Assemblées Générales auxquelles il a assisté.

↳ Des prochaines commissions, à savoir :

- Commission Sports prévue le mardi 6 février à 18h,
- Commission Culture dans le cadre de la préparation des journées du patrimoine 2024 prévue le mardi 13 février à 18h.

↳ Du retour positif des administrés concernant le nouveau format du bulletin municipal.

↳ Du décès de sa maman et remercie l'ensemble des élus pour leurs messages de sympathie.

↳ De l'anniversaire des 40 ans de l'association du Comité d'Animation prévu le 9 juin 2024. Date à laquelle sont prévus les élections européennes.

↳ D'une nouveauté, il s'agit du tour cycliste du Val d'Amboise, qui va rallier l'ensemble des 14 communes en passant devant chaque mairie le 14 avril 2024, pour Pocé-sur-Cisse le passage est prévu entre 15h et 16h. Cette épreuve est organisée par l'UCNN Amboise, Nazelles-Négron.

Les associations seront sollicitées afin de fournir des signaleurs.

La séance est levée à 20h05

Le Maire,



Secrétaire de séance,

